

Ô Canada, nos foyers et nos droits!

13 mars
2012

Le 24 janvier de cette année, le Premier ministre, au nom de la Couronne, a invité les Chefs de l'Assemblée des Premières Nations à Ottawa à une rencontre concernant les relations entre la Couronne et les Autochtones du Canada. Lors de la cérémonie, le Grand Chef, monsieur Shawn Atleo, chef traditionaliste de la Colombie-Britannique, a présenté une Ceinture de paix et d'amitié, la chaîne d'alliance en argent, à Son Excellence le gouverneur général du Canada, représentant de Sa Majesté La Reine Elizabeth II, en la présence du Premier ministre. Et ledit représentant l'a acceptée au nom de la Reine. Tout cela s'est passé devant un auditoire national télévisé (voir « Rencontre de la Couronne et des Premières Nations » sur le site internet du gouverneur général du Canada, Son Excellence le très honorable David Johnston).

Deux jours plus tard, soit le 26 janvier 2012, le Premier ministre prononce une conférence en Suisse à Davos, que les journalistes qualifient de plan pour la restructuration du Canada; par exemple, *The Globe and Mail* de la même date écrit « Prime Minister Harper unveils grand plan to reshape Canada ». Ce n'est donc pas un secret. Voir les articles dans la revue *L'Actualité* du 24 février 2012 « La face cachée du plan Harper » et du 29 février 2012 « Stephen Harper : 'Je suis un étapiste' ».

Après la cérémonie, le Grand chef Atleo s'est plaint auprès des médias que lui et M. Harper ne chantaient pas la même partition de musique. Restructurer le Canada signifie sûrement un changement de paradigme : passer de la vision du Parti libéral du Canada à la vision du Parti conservateur du Canada. Le Premier ministre Harper veut-il vraiment passer d'une vision de guerre à une vision de paix, d'une vision de subordination à une vision de partenariat, du débat au dialogue?

Le commun des mortels, en regardant la cérémonie à la télé, a bien dû se demander ce qu'était la chaîne d'alliance en argent et a dû se questionner sur l'actualité de ladite Ceinture de paix. Elle est, pour ainsi dire, sortie du musée où elle ramassait la poussière et même sortie de sa boîte de l'histoire et du folklore. La chaîne d'alliance en argent résume la diplomatie de la France, de la Grande-Bretagne, de la Hollande, de l'Espagne, du Portugal et des Autochtones. C'est cette diplomatie qui a défini le Canada et qui distingue le Canada de la Nouvelle-France, de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle-Écosse, etc. avant l'ère des réserves et la *Loi sur les Indiens*. La Grande Paix se réfère à cette même diplomatie. Voir Gilles Havard, « La Grande Paix de Montréal de 1701 : les voies de la diplomatie franco-amérindienne », livre publié en 1992, et Alain Beaulieu et Roland Viau, « La Grande Paix », livre publié en 2001.

Bon. Il y a beaucoup de pain sur la planche. Je n'ai l'intention pour l'instant de traiter que d'un des aspects de la problématique, soit le changement de paradigme, étant donné qu'il est au cœur de la résolution des différends. L'historien Thomas S. Kuhn a décrit, dans son livre célèbre « La structure des révolutions scientifiques », la dynamique du changement de paradigme. Le futurologue Joel Barker, dans son documentaire bien connu « À la découverte du futur », a rendu les idées du professeur Kuhn plus accessibles au commun des mortels en liant la théorie de ce dernier à l'actualité. Monsieur Kuhn a fait l'analyse des changements associés à Copernic (défendu par Galilée), Darwin et Einstein. Voir Giorgio de Santillana, *The Crime of Galileo*; William Irvine, *Apes, Angels and Victorians*; et Michael White & John Gribbin, *Einstein A Life in Science*.

Kuhn est d'avis que le changement de paradigme est une rupture avec le paradigme actuel et ne s'opère pas par un progression linéaire, par étapes ou petits pas. Il est important aussi de se rappeler que la Renaissance a puisé son inspiration dans l'antiquité. D'une façon ou d'une autre, un changement de paradigme produit des effets importants, et c'est le cas en éducation. Quand le paradigme change, le compteur est remis à zéro, chiffre dangereux. Tout est

à apprendre. C'est bien exigeant ou même désespérant quand on pense à l'éducation déjà entreprise, plusieurs années de scolarité représentées parfois par un endettement imposant. Ça suffit pour inciter certains à organiser des protestations dans la rue! Un recouvrement économique sans recouvrement d'emploi, le moyen de rembourser la dette? Voyons donc! Pire encore, le changement pourrait exiger un dé-formation avant d'ouvrir la voie de la re-formation. Voir aussi l'interaction entre le théorie de Kuhn et la théorie de Sir Karl Popper, *Popper and Kuhn on the Evolution of Science* par Pat Duffy Hutcheon.

Un paradigme se réfère à l'ensemble des suppositions qui définissent un système. Ces suppositions ne sont pas évidentes. On n'en est pas conscient. Le cerveau n'enregistre que le paradigme actuel, comme Joel Barker en a fait la preuve assez convaincante dans son documentaire. C'est un des gros problèmes du changement : comment parler aux gens de choses dont ils ne sont pas conscients? Il y a un musée dans la banlieue de la ville de Burlington à Shelburne dans l'État du Vermont où on peut voir le monde avant l'avènement de l'automobile. Dans ce monde où les chevaux étaient omniprésents, pouvait-on parler aux gens d'automobiles?

Kuhn pensait avec raison qu'il serait quasiment impossible de faire la comparaison entre deux paradigmes. Toutefois, pour les fins de la résolution des différends, je vous offre la comparaison suivante en m'inspirant de l'article *Generic Theory : The Basis of Conflict Resolution* de John W. Burton and Dennis J.D. Sandole, publié dans le *Negotiation Journal* d'octobre 1986.

SOLUTIONS AUX DIFFERENDS

ANCIEN PARADIGME:

règlement des différends

adjudication

danger

réforme de l'individu

règles

droits et pouvoirs

compétition

cartésianisme

cours

NOUVEAU PARADIGME:

résolution des conflits

facilitation

intelligence

acceptation de l'individu

méthodes

intérêts

collaboration

pragmatisme

apprentissage

Je profite de l'occasion pour attirer votre attention sur un changement de paradigme en matière de responsabilité civile. Il s'agit du jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire de *Sa Majesté La Reine du chef du Canada et Saskatchewan Wheat Pool* (1983) 1 R.C.S. 205, dans le même ordre d'idées que la conférence de Donald J.M. Brown et Peter H.R. Alley, *Management of Legal Disputes, Special Lectures of the Law Society of Upper Canada* 1982, op.cit. et le livre de Bernard Brault, « Exercer la saine gestion Fondements, pratique et audit », op.cit. Il est probable que la plus ancienne œuvre sur les paradigmes soit celle d'Ovide dans ses *Métamorphoses*. Passer d'une langue à une autre est un autre changement de paradigme bien connu. Voir Douglas R. Hofstadter, « Le Ton beau de Marot – In Praise of the Music of Language ».

En matière de formation, on apprend sur le tas avec l'aide de la doctrine – la théorie – et la jurisprudence – les précédents. À moins qu'on soit motivé par un échec, par exemple l'effondrement d'un pont et la nécessité de traverser la rivière coûte que coûte, ça pourrait prendre un acte de foi et de leadership pour faire le saut d'un paradigme à un autre. Il me semble qu'il serait intéressant de reprendre l'expérience de 1989 à 1992 de la Cour

supérieure, district de Montréal, basée sur le « nouveau paradigme » ci-dessus.

Il serait également possible de se pencher sur la structuration d'un Dialogue pouvant mener à la restructuration du Canada. Il le faut si on se fie à l'analyse de Michael Den Tandt dans *The Gazette* du 9 mars 2012 « Sweeping Tory plans breathtaking in scope ». Il s'agit d'un changement de paradigme, mais duquel? La plateforme d'une formation politique ou la démocratie participative, pour la renaissance du Canada? Ô Canada, ... protégera nos foyers et nos droits!

© Edilex 2011